

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0810**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à la Société lyonnaise pour la construction, d'une parcelle de terrain communautaire située  
106, rue Léon Blum

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de  
l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

**Bureau du 27 avril 2009****Décision n° B-2009-0810**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la Société Lyonnaise pour la construction, d'une parcelle de terrain communautaire située 106, rue Léon Blum**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 422 mètres carrés cadastrée sous le numéro 120 de la section CI et située 106, rue Léon Blum, à l'angle de la rue Emile Decorps, à Villeurbanne.

Dans le cadre d'un remembrement foncier, la Société Lyonnaise pour la construction (SLC) envisage l'acquisition du terrain communautaire pour réaliser un ensemble immobilier de logements représentant 7 852 mètres carrés de surface hors œuvre nette globale, dont 845 mètres carrés attribués au terrain communautaire. Cette promotion immobilière devra intégrer 10 % de logements en accession sociale.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait cédé au prix de 300 € HT par mètre carré de SHON, admis par France domaine, soit 253 500 € pour 845 mètres carrés de SHON attribués au terrain communautaire ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant la cession à la Société Lyonnaise pour la construction d'une parcelle de terrain communautaire située 106, rue Léon Blum à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 253 500 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 1627,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 34 831,75 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1627,

- plus-value réalisée : 218 668,25 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.**